

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 5

Objet : Marchés des assurances

Date de convocation :

24 mai 2024

Date d'affichage :

24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 30 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PUJOL, Pierrick THOMAS, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.
Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
M. Jean-Pierre VALETTE a donné procuration à Mme Anne BENAICHE.
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER.

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que nos contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2024.

Il propose d'organiser un marché dans le cadre d'une procédure en appel d'offres ouvert passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Notre marché sera composé de 6 lots :

- Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- Assurance des responsabilités et risques annexes,
- Assurances des véhicules à moteur et risques annexes
- Assurance de la protection juridique,
- Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus,
- Assurance des prestations statutaires.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à lancer un marché en appel d'offres ouvert pour le marché des assurances 2025/2028.

- A D O P T É E -

Le Maire

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de séance

Joseph BOU-ZEID